



Genève, le 27 juin 2013

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

Grand Genève : le point sur les actions concrètes

Le projet d'agglomération entre dans l'ère des réalisations concrètes. C'est ce que démontre le rapport transmis le 26 juin 2013 par le Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la mise en œuvre des mesures prévues par la loi sur les infrastructures de transport issues du **Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (LITAgglo H 1 70) de première génération. Ce rapport divers intervient un an après la signature du [Projet d'agglomération 2, le 28 juin 2012](#).**

La loi H 1 70 prévoit un investissement de 320,63 millions de francs, répartis entre le canton et la Confédération, en vertu d'un [accord signé en novembre 2010](#). Sur cette somme, 127,5 millions concernent des ouvrages pour lesquels la Confédération accorde un cofinancement de 40%. La première réalisation achevée issue de la loi H 1 70 est la passerelle piétonne et deux-roues de Sécheron, pour laquelle la Confédération accorde une subvention de plus de 3 millions de francs. Concernant les projets ne nécessitant pas de conventions de cofinancement, les autorisations relatives au maillon routier des Communaux d'Ambilly et à la route des Nations sont en cours d'instruction et les mesures d'accompagnement paysagères du Foron et de Bernex ainsi que le pont biologique sur l'A40 sont en cours d'étude.

La plupart des autres mesures sont en phase d'étude: interfaces CEVA, espaces publics PAV, voie verte d'agglomération. Concernant les avant-projets remis à la Confédération et attente de la convention de cofinancement, signalons la requalification de l'espace route de Meyrin, les aménagements piétonniers d'accès au TCOB à la Jonction et la liaison souterraine entre l'Hôpital et la gare CEVA de Champel. Les mesures d'infrastructures sont accompagnées et coordonnées aux développements urbains (grands projets).

Le projet d'agglomération 1^{ère} génération pour le Grand Genève (déposé en 2007), sur lequel porte la loi H 1 70, avait été très favorablement accueilli. En accordant un cofinancement de 40%, la Confédération reconnaissait non seulement l'importance des projets, mais aussi la qualité de la concertation au sein d'une agglomération touchant deux cantons et deux pays.

Pour mémoire, la politique fédérale des agglomérations vise à améliorer la qualité de vie dans les agglomérations, où vivent 75% des Suisses. La Confédération y consacre 6 milliards de francs. Sur cette somme, elle a affecté 2,5 milliards aux projets urgents (notamment, pour Genève, le CEVA, le TCMC et le TCOB). 1,5 milliard a été affecté aux projets d'agglomération de la première génération (2011-2014) et quelque 2 milliards seront en principe disponibles pour 2015 à 2022.

Quant au Projet d'agglomération 2^e génération, signé le 28 juin 2012, il est actuellement soumis à l'examen des autorités fédérales. Les mesures du Projet d'agglomération 2 portent sur les infrastructures de transport, d'urbanisation et de paysage/environnement.

Pour toute information complémentaire : M. François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du département de l'urbanisme et président du Projet d'agglomération, en contactant M. Bernard Favre, secrétaire général adjoint responsable de la communication, tél. 022 546 54 10 ou 079 215 80 58, et Mme Michèle Künzler, conseillère d'Etat chargée du département de l'intérieur, de l'environnement et de la mobilité, tél. 022 327 96 01.